

1. L'emploi

- Comment réguler le dumping social et la dégradation des conditions de travail et salariales générés par diverses formes d'ingénierie patronale (ubérisation, flexijobs, multiplication des CDD, intérim, ...)?

Il est indéniable que notre législation sociale en Belgique est particulièrement complète et en constante évolution. Mais remettre des couches de législation abouti à la rendre inapplicable. Et un constat s'impose : elle est mal appliquée, principalement en raison d'un manque de moyens dédiés.

Pour garantir une mise en œuvre effective de nos lois sociales, il est impératif de renforcer les services chargés de leur contrôle. À cet égard, notre mouvement, Les Engagés, propose une mesure forte et ambitieuse : le recrutement de 3 000 agents supplémentaires dans l'administration fiscale et dans la police judiciaire. Ce renforcement est essentiel pour lutter contre la fraude fiscale, le dumping social et la criminalité financière, des fléaux qui minent notre société et notre économie.

Revenir au nombre d'agents d'il y a dix ans permettra non seulement de garantir une application plus rigoureuse de la législation sociale, mais aussi de restaurer la confiance des citoyens dans notre système de justice fiscale et financière. En effet, une administration bien dotée en ressources humaines est une administration plus efficace et capable de mener à bien ses missions de contrôle et de sanction. Actuellement, pour certains employeurs, le jeu en vaut la chandelle. On sait que les contrôles sont rares et que même quand on est sanctionné, c'est plus « rentable » que de respecter la législation. Nous avons signé récemment la pétition autour des titres-services de la CSC Alimentations et services. On peut également citer le cas Ryanair. Il faut juste faire appliquer la loi et sanctionner en cas d'abus. Cela contribuera à une société plus juste, où chacun est tenu de respecter les mêmes règles, et où le travail honnête est valorisé et protégé.

Sur les flexijobs, il est assez cocasse de voir qu'ils ont été élargis à de nombreux secteurs par un Ministre de l'emploi et du travail, alors qu'il disait se battre contre la précarisation du travail. Cela montre encore une fois la différence entre les discours et la réalité de l'action d'un gouvernement. Chez Les Engagés, on veut vraiment que l'action politique soit transparente et que l'on parle vrai aux citoyens.

- Les entreprises reçoivent tous les ans près de 15 milliards de subsides salariaux pour créer et soutenir des emplois, sans instruments de mesure d'évaluation et de contrôle : comment réguler et conditionner ces subsides à des réelles créations d'emplois dans des secteurs essentiels ?

Il est quelque peu caricatural de dire que les entreprises reçoivent 15 milliards de subsides salariaux sans aucun instrument de mesure d'évaluation et de contrôle. Le MOC, par exemple, doit régulièrement rendre des rapports détaillés pour les points APE qu'il reçoit, montrant une certaine transparence et une évaluation de l'usage des fonds. Cependant, des améliorations sont nécessaires pour garantir une utilisation optimale et éthique de ces subsides surtout dans le monde privé marchand.

Il est crucial de renforcer la conditionnalité des aides en établissant des critères de performance clairs, tels que le nombre d'emplois créés et leur pertinence pour les secteurs essentiels comme la santé, l'éducation, et les technologies vertes. Les entreprises doivent fournir des rapports réguliers et détaillés sur l'utilisation des fonds, et ces rapports doivent être publiés pour assurer la transparence. Des mécanismes de remboursement obligatoire doivent être mis en place en cas de non-respect des engagements, similaires aux clauses de remboursement de la PAC pour les agriculteurs.

Pour améliorer l'efficacité des contrôles, il faut renforcer les capacités des organismes de contrôle et utiliser des technologies modernes de suivi et d'audit. Les subventions doivent être prioritairement dirigées vers les secteurs essentiels, avec des incitants supplémentaires pour encourager les investissements dans des secteurs stratégiques.

Ces mesures garantiront que les subsides salariaux sont utilisés de manière efficace pour créer des emplois durables et soutenir les secteurs vitaux de notre économie, transformant ainsi une caricature en une réalité rigoureuse et responsable.

- Comment renforcer la prévention des pathologies liées au travail (TMS, Burnout...) et protéger la sécurité et la santé des travailleurs ?

En Belgique, il n'y a jamais eu autant de malades de longue durée. Selon le Bureau fédéral du Plan, à politique inchangée, notre pays pourrait compter près de 600.000 personnes en invalidité d'ici 2035 avec une facture annuelle qui pourrait s'élever à 14 milliards d'euros.

Derrière chaque malade de longue durée se cache évidemment des réalités nombreuses et diverses, mais nous ne pouvons nier que notre monde du travail dysfonctionne. Ainsi, le nombre de burn-outs et de dépressions de longue durée a augmenté de 46% en 5 ans.

Vu l'importance de ces chiffres et de leurs évolutions, il est primordial d'agir vite et efficacement.

Les Engagés proposent ainsi la mise en place d'un plan de lutte interfédéral contre l'absence de longue durée avec un monitoring et une évaluation régulière.

La prévention est la meilleure manière de gérer la problématique des absences de longue durée. De nombreux dispositifs sont mis en place au niveau des entreprises via le conseiller en prévention interne, la médecine du travail et le contrôle du bien-être au travail.

Si la prévention est évidemment la première arme à utiliser, le politique a également comme mission de sanctionner les employeurs qui ne prêtent pas suffisamment attention au bien-être des travailleurs et/ou chez qui des comportements dangereux pour la santé mentale et physique des travailleurs existent. Ainsi, le gouvernement a mis en place une politique de responsabilisation des employeurs qui auraient un nombre excessif de malades de longue durée au sein de leur entreprise. Nous pensons que des sanctions plus importantes doivent être apportées et que la récidive doit être plus lourdement sanctionnée.

Une attention particulière doit être apportée aux TPE et aux PME qui disposent généralement de moyens nettement plus limités pour travailler sur la prévention.

Le retour au travail des malades de longue durée est une étape très importante de la remise au travail. Si évidemment un accompagnement doit avoir lieu par l'employeur, nous proposons d'adapter la législation afin de permettre une reprise au travail de manière partielle tout en maintenant le cumul avec les allocations d'invalidité. Une reprise graduelle du travail permettra ainsi une meilleure intégration et permettra également une meilleure prise en compte du rythme de chaque travailleur.

Nous proposons également un durcissement des sanctions pour les travailleurs qui ne collaborent pas au parcours de réintégration ainsi que pour les employeurs qui abusent de ce système afin de mettre fin à des contrats.

Nous pensons qu'il faut pour cela associer, dès le départ, des experts du marché du travail chargés d'évaluer l'employabilité d'un malade de longue durée en mettant l'accent sur ses capacités et non sur son travail passé ou ses diplômes, notamment par un bilan de compétences sous la responsabilité des organismes publics de l'emploi.

Face au nombre croissant de ce public et de ses particularités, il est également important de multiplier les types d'accompagnements et d'orienter activement vers ces derniers en fluidifiant le transfert d'informations afin d'offrir une approche personnalisée et individualisée reprenant l'ensemble des facteurs jouant un rôle dans la réintégration du malade par un partenariat public-privé permettant une offre élargie et de qualité et non plus par l'intervention unique du Forem.

Finalement, nous pensons également qu'il faut équiper adéquatement les entreprises pour en faire un partenaire clef dans la réintégration par des possibilités d'aides à l'accompagnement spécifique et personnalisé lors d'un retour au travail de son propre travailleur ou non.

2. Le logement

- Les bruxellois.es sont confronté.e.s à un manque criant de logements décents à prix abordable. Comment votre parti envisage-t-il de résoudre ce problème ?

Nous voulons amplifier les moyens régionaux consacrés au logement public afin de renforcer le financement des sociétés de logement de service public. Les propriétaires seront fiscalement incités à confier leur logement aux agences immobilières sociales. Des mécanismes d'aides spécifiques seront renforcés pour soutenir financièrement l'accès au logement des familles nombreuses ou monoparentales et des familles précarisées. Nous voulons annualiser les droits d'enregistrement et généraliser leur portabilité. Nous voulons développer l'habitat partagé, la colocation et le logement intergénérationnels. Nous souhaitons accélérer la conversion de bureaux en logements. Nous souhaitons soutenir les initiatives innovantes en matière d'emphytéose et de démembrement de la propriété.

- Face à l'urgence climatique, le coût de l'énergie et les enjeux sanitaires autour de la salubrité des logements, comment votre parti envisage-t-il d'entreprendre la nécessaire rénovation/isolation du parc immobilier de la capitale sans pour autant entraîner une accélération de la gentrification des quartiers et une augmentation des loyers ?

Nous voulons permettre au maximum de personnes d'isoler leur logement afin de réduire la facture d'énergie et de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour y parvenir, nous souhaitons créer un nouveau système de soutien dans lequel le citoyen peut réaliser les travaux sans rien faire et sans déboursier un euro : le forfait « Trois zéro » pour zéro frais, zéro tracas et zéro émission. Concrètement, chaque bénéficiaire même s'il est de condition modeste aura la possibilité de rénover en profondeur son logement et de faire baisser sa facture d'énergie, sans effectuer de lourdes démarches et sans déboursier un euro, en recourant aux services d'un tiers investisseur, Les économies d'énergie serviront pour moitié à faire baisser la facture d'énergie et pour moitié à rémunérer le tiers investisseur.

- Le moratoire hivernal interdisant les expulsions domiciliaires de novembre à mars a été balayé plusieurs fois par des juges de paix. Par ailleurs, une obligation de relogement en cas d'expulsion pèse sur les communes mais elle n'est pas systématiquement effective. Comment votre parti compte-t-il faire appliquer ces dispositions légales ?

Il faut avant tout organiser une meilleure prévention en amont pour éviter les litiges. En effet, lorsqu'on en vient à parler d'expulsion, le mal est déjà fait en grande partie. Nous avons dès lors insisté pour que des moyens plus importants soient alloués aux CPAS. En ce qui concerne la problématique spécifique de demandeurs d'asile, nous souhaitons prévoir un système d'accueil adapté aux diverses situations des demandeurs d'asile afin de garantir un accueil humain en tendant au maximum à l'équilibre entre dispositifs d'accueil collectif et individuel ; en prévoyant des places tampons permettant de faire

face à une éventuelle crise humanitaire majeure ; en développant les places d'accueil spécialisées pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.

3. Les droits des étrangers

- Des milliers de personnes sans papiers vivent et travaillent à Bruxelles sans pouvoir bénéficier de leurs droits fondamentaux (accès au logement, à l'emploi, à la santé, à la formation, à la sécurité, ...). Ils et elles sont ainsi condamnés à la clandestinité et à la précarité. Comment votre parti envisage-t-il de résoudre ce problème ?

Nous proposons de mettre en place une nouvelle campagne de régularisation, qui ne soit pas aveugle et massive, mais au cas par cas, sur base de critères légaux et objectifs (tels que la famille, une procédure anormalement longue, des attaches durables, la promesse d'un futur emploi).

Une commission indépendante de régularisation serait également chargée de donner des avis au secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration dans des délais stricts. Nous regrettons que la proposition de loi 55 1415 qui vise, d'une part, à insérer des critères clairs, justes et précis de régularisation pour les personnes en situation de séjour irrégulier sur le territoire du Royaume et d'autre, part, à instituer une Commission indépendante de régularisation (déposée par Défi) que nous soutenons ait été rejetée par les partis de la majorité dont le PS et Ecolo.

- La Belgique a été condamnée de nombreuses fois pour non-respect de ses engagements internationaux par rapport à l'accueil des demandeur.se.s d'asile. Comment votre parti envisage-t-il d'intervenir pour se conformer à ces obligations ?

La Belgique s'est engagée au niveau international à protéger les réfugiés sur son territoire. Elle est donc tenue d'accueillir les demandeurs d'asile. Cela fait partie d'une de ses **obligations internationales**. Il ne s'agit pas d'une faculté qui est laissée à l'appréciation des autorités belges. Nous devons donc accueillir **tous** les demandeurs les demandeurs d'asile sans exception. Nous dénonçons donc avec force comme nous avons pu le faire quand nous avons campé devant le siège de l'OPEN VLD et comme nous avons pu également le faire au parlement l'indigne position de la Belgique sur le sujet.

Pour cela, nous voulons

- **Prévoir un système d'accueil adapté aux diverses situations des demandeurs d'asile afin de garantir un accueil humain :**
 - o en tendant au maximum à l'équilibre entre dispositifs d'accueil collectif et individuel ;
 - o en prévoyant des places tampons (bufferplaces) permettant de faire face à une éventuelle crise humanitaire majeure ;

- o en développant les places d'accueil spécialisées pour répondre aux besoins des personnes vulnérables (par exemple des centres pour les jeunes mères).
- o en développant davantage les dispositifs de scolarisation des primo-arrivants.
- o en permettant aux demandeurs d'asile à avoir accès à un emploi dès son inscription comme demandeur.

- **Rémunérer correctement les tuteurs MENA dont le rôle est essentiel.**

Le nombre de MENA sans tuteur reste beaucoup trop élevé. Le rapport du délégué aux droits de l'enfant nous informe qu'au mois de septembre 2023, un peu plus de 1100 dossiers sont en attente d'un tuteur. Par ailleurs, le délai de désignation est d'environ 3 mois, ce qui aggrave leur vulnérabilité.

4. La mobilité

- Que propose votre parti pour rendre l'espace public accessible par tou.te.s d'un point de vue économique, social et physique en termes notamment d'aménagements, d'infrastructures, de personnel d'accompagnement, de plan de mobilité, ... ?

Nous voulons plus de participation citoyenne dans l'élaboration des plans d'aménagement du territoire afin de susciter plus d'adhésion à ces projets d'ampleur. Nous souhaitons également cette meilleure participation citoyenne dans le cadre de GOODMOVE. Nous soutenons les objectifs de ce plan mais pas sa mise en œuvre qui doit être revue.

Nous voulons améliorer la cohésion sociale en créant une plus grande inclusion de la population et en faisant appel à une plus grande participation des citoyens et citoyennes – « les grands frères et les grandes sœurs » – pour sensibiliser à la gestion pacifique des conflits.

En particulier, pour les personnes en situation d'handicap, nous souhaitons améliorer l'inclusion dans l'environnement du travail de l'espace public, des bâtiments et des transports en commun. et donc généraliser l'accessibilité.

- Etant donné que 60% des travailleur.se.s en région bruxelloise sont des navetteur.se.s, comment votre parti envisage-t-il la coordination avec les autres régions et le fédéral pour financer correctement le réseau de transports publics qui a un rôle prédominant à jouer, que ce soit pour accéder à Bruxelles ou pour y circuler, face aux enjeux climatiques et sociaux ?

Nous souhaitons mettre effectivement en œuvre la communauté métropolitaine afin de relier Bruxelles à son hinterland économique, de mobilité et d'habitat mais surtout pour améliorer la concertation entre les Régions sur la mobilité vers et dans Bruxelles, sur les coûts et sur l'impact environnemental/sanitaire de cette mobilité. Actuellement, cette concertation fait totalement défaut avec les conséquences que nous connaissons (carrefour Leonard, smartmove, etc.). C'est un exemple de compétence qui devrait être refédéralisée ou du moins réorganisée en donnant plus de pouvoir à L'Etat tout en laissant la compétence aux régions.

Dans des situations d'impact interrégionales ou d'intérêt fédéral majeur – comme l'accès à la capitale-, le fédéral devrait reprendre la main pour fixer un objectif et les régions le mettre en œuvre. Si on avait un tel mécanisme, nous n'aurions pas de situation d'obstacle comme le carrefour Léonard, ou la fermeture du viaduc Herman-Debroux....

- La pollution sonore générée par les moyens de transport (voitures, trains, trams, avions, ...) a un impact important sur la santé des bruxellois.es. Quelles pistes votre parti propose-t-il pour accélérer et intensifier cette réduction des nuisances sonores liées aux moyens de transport ?

En ce qui concerne la mobilité « terrestre », nous soutenons les objectifs de GOODMOVE – adoptés sous l'ancienne législature avec le CDH : améliorer la qualité de vie des Bruxellois, apaiser les quartiers et augmenter le transport multimodal. Son implémentation fait par contre défaut. Nous voulons repenser la concertation (notamment consultation populaire) et la méthode (notamment étape par étape, mailles plus petites).

En ce qui concerne le survol, nous voulons grandement améliorer le quotidien des riverains de l'aéroport de Bruxelles-National en termes de santé et de qualité de vie, notamment en interdisant les vols de nuit et en interdisant les avions les plus bruyants. Nous regrettons l'apathie complète du Ministre Gilkinet qui n'a rien fait sur ce sujet durant sa législature.

5. La prévention des violences

- Nous constatons sur le terrain la réalité des violences policières à l'égard des jeunes et des femmes principalement issues de l'immigration et des classes populaires. À titre d'exemple, nous pouvons citer la problématique des courses poursuites ayant entraîné la mort d'Adil Charrot, les récentes expulsions forcées des femmes sans-papiers à Woluwe-Saint-Lambert, ou encore la détresse des familles face à la complexité et à la longueur des procédures judiciaires qui constituent une violence de plus, après la perte d'une proche causé par les violences policières. Face à ce constat, votre parti reconnaît-il le caractère raciste, sexiste, classiste et systémique de ces violences ?

Le livre « *Sale Flic* » des journalistes de Philippe Engels et Thomas Haulotte - de juin 2023 est une enquête dans les coulisses de la police belge.

Durant cinq années, pas moins de 14 personnes sont décédées entre les mains de la police, ou suite à une altercation entre les forces de l'ordre. Cinq d'entre elles l'ont été à la suite d'une course poursuite : Ouassim Toumi, Sabrina El Bakkali, Adil Charrot, mais aussi Mehdi Bouda et Mawda Shamdin Ali. Le livre pointe une police à bout de souffle, où le découragement atteint des sommets, où l'impuissance chronique reflète celle des magistrats et du monde politique.

Pour les Engagés, dès lors que les membres de la police sont autorisés à utiliser la force, ceux-ci doivent également faire preuve d'exemplarité. Or, on déplore comme le montre le livre, parmi certains, des faits de violence illégale et de racisme qui jettent l'opprobre sur l'ensemble de la profession.

Pour empêcher ce type de dysfonctionnement, nous voulons :

- Remplir les cadres de la police intégrée en engageant 3.864 policiers.
- Remplir les cadres de magistrats et engager du personnel judiciaire en suffisance
- Sanctionner adéquatement les faits de violences policières par les autorités disciplinaires et qu'ils ne restent pas impunis.
- Revoir l'organisation des agents au sein du Comité P et de son service d'enquête afin de renforcer l'impartialité.
- Intégrer davantage dans la formation initiale et dans la formation continue des policiers la gestion de la violence notamment en lien avec la lutte contre la discrimination et le racisme.
- Opérer des innovations au sein de la police, telles que le screening du personnel tout au long de la carrière. Dans cette optique, les Engagés ont déposé une proposition de loi 55 1497 visant à institutionnaliser un contrôle d'intégrité au sein de la police intégrée au moment de la promotion.

Que comptez-vous mettre en place pour y mettre un terme ? - Les violences multiples faites aux femmes continuent de faire des ravages dans l'espace privé comme public. Comment votre parti compte-t-il s'y prendre concrètement pour prévenir et réduire effectivement l'ampleur et l'impact des violences faites aux femmes ?

Les violences envers les femmes continuent effectivement de faire des ravages, tant dans l'espace public que dans l'espace privé – en particulier la sphère familiale.

Si des avancées positives ont été réalisées par le Gouvernement, comme par exemple l'adoption d'un nouveau Code pénal sexuel et la mise en place des centres de prise en charge des violences sexuelles, il n'en reste pas moins que de nombreuses lacunes subsistent dans l'appréhension de ce phénomène délétère.

Quant à la prévention et la réduction effective de l'ampleur et de l'impact des violences faites aux femmes, de nombreuses recommandations de la Commission d'enquête sur les abus sexuels dans et en dehors de l'Église doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible. En effet, lors de l'adoption de ce rapport, nous avons insisté sur l'importance de mettre en œuvre ces recommandations afin qu'elles ne restent pas un vœu pieux : c'est une priorité.

Certes, ces recommandations concernent les violences sexuelles, mais elles sont valables plus largement pour tout type de violences envers les femmes.

Ainsi, plusieurs recommandations relatives à la prévention doivent être exécutées :

- Prévoir des campagnes de sensibilisation et de prévention primaire à l'intention des victimes, des auteurs et de leurs proches afin de permettre la reconnaissance des violences sexuelles ou autre, les qualifier en tant que telles et apprendre à réagir ;
- Renforcer le financement des organismes qui accompagnent les auteurs de violence, notamment pour prévenir la récurrence (très fréquente) ;
- Renforcer la fréquence de la formation sexuelle et relationnelle au sein des écoles, avec des modules spécifiques sur la prévention des violences sexuelles ou autre de la maternelle jusqu'aux études supérieures ;
- Renforcer les Centres PMS pour permettre qu'ils jouent un rôle accru dans les écoles quant à la prévention des violences sexuelles ou autre.

Concernant la réduction effective de violences envers les femmes, si la prévention joue évidemment un rôle, d'autres mesures doivent également être prises.

Nous voulons :

- Diminuer drastiquement les classements sans suite relatifs aux violences envers les femmes ;
- Augmenter le recours aux mesures protectionnelles par les juges, notamment pour prévenir la récurrence, comme la mise en place des bracelets anti-rapprochement, des interdictions de résidence dans le logement familial, la création de logements sécurisés, des aides psychologiques, juridiques et administratives, etc.
- Multiplier le nombre de centre de prise en charge des violences sexuelles sur l'ensemble du territoire national ;
- Augmenter le financement étatique des associations et fondations qui luttent contre les violences envers les femmes et les enfants pour rendre la lutte effective ;
- Nous avons notamment déposé une proposition de loi (55 3482) visant à permettre d'infliger une sanction administrative communale pour l'infraction de sexisme dans l'espace public. Il s'agit de permettre aux autorités locales, en collaboration avec le parquet, d'agir davantage de leur propre chef contre les problèmes de nuisance dans l'espace public.
- Etc. »